

politique à cet égard, nécessité qui n'existe pas, dit-il pour lui. M'est-il permis de rappeler que, comme moi, mon honorable ami occupe dans ces murs un poste officiel que la loi reconnaît?

Quant à moi, des membres du parlement m'ont entretenu de ce projet; on m'a fait des représentations—j'ignore s'il en a été question dans le débat de ce soir—on m'a exposé quel est le montant de l'indemnité accordée aux membres du congrès sous le régime de la loi des Etats-Unis, et rappelé l'augmentation récente de l'indemnité dans le gouvernement d'Australie et dans quelques provinces du Canada. Par malheur, j'ai été retenu par d'autres affaires au commencement du débat et j'ignore si l'attention de la Chambre a été appelée sur ces renseignements.

Quelques VOIX: Non.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Eh bien, je ne m'attendais pas que ce débat s'engagerait si tôt et je n'ai pas sous la main les données qui ont trait à ces matières. Toutefois, j'apprends qu'aux Etats-Unis, les membres du sénat et de la chambre des représentants touchent une indemnité de 7,500 dollars et, en sus, une allocation annuelle de 1,500 dollars pour un secrétaire.

Une VOIX: L'allocation est de 2,500 dollars.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Un honorable député me dit qu'elle est de 2,500 dollars. Je crois savoir que, dans le gouvernement d'Australie, l'indemnité a été dernièrement portée à 1,000 louis sterling. Est-ce vrai?

Quelques VOIX: C'est vrai.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Dans la Saskatchewan, l'indemnité a été récemment augmentée de 1,500 à 1,800 dollars, dans l'Alberta, de 1,500 à 2,000 dollars, et dans la province de Québec, elle a été portée, cette année, à 2,000 dollars, de 1,500 dollars qu'elle était.

En 1905, l'indemnité des membres de cette Chambre a été accrue, de 1,500 à 2,500 dollars, et cette fois-là, le chef du cabinet m'a demandé mon avis avant de soumettre la mesure au parlement. Nous avons cru en ce temps-là que nous élevions l'indemnité à un chiffre si satisfaisant qu'il ne serait plus question de l'augmenter de notre vivant. Cependant la situation a considérablement changé depuis. Toute la députation en a conscience et je sais fort bien que l'obligation de représenter une circonscription à la législature fédérale exige de plusieurs députés des sacrifices pécuniaires im-

portants. Je ne dirai pas de tous, car il en est quelques-uns qui, heureusement habitent si près d'Ottawa que la poursuite de leurs occupations ordinaires n'est pas interrompue au même point que dans le cas des représentants des provinces de l'Ouest, des régions lointaines de l'Ontario et des Provinces maritimes.

La difficulté est si complexe qu'il serait impossible de faire justice entière à chaque honorable membre de la députation. Un des honorables députés de la Chambre m'a déclaré ces jours derniers que lorsqu'il est venu au Parlement il a dû payer \$5,000 par année les services professionnels d'un remplaçant; au cours des deux dernières années il a dû porter ce chiffre à \$7,000. On m'a signalé d'autres exemples du même genre. J'affirme carrément et sans réserve, à mon honorable ami le chef de l'opposition, qu'à mon sens l'indemnité des membres de cette Chambre n'est pas assez élevé dans les circonstances actuelles. (Exclamations.) Mon honorable ami ne nous a pas fait part encore de son opinion à ce sujet. Permettez-moi cependant d'exprimer une autre conviction que j'ai exposée à ceux de nos collègues qui m'ont consulté à ce sujet il y a déjà quelque temps, conviction dont, je crois, je ne me suis jamais départi dans une opinion donnée à qui que ce soit touchant cette question: à mon avis c'est une question sérieuse que de décider s'il est opportun, à cette époque de notre vie nationale, de relever l'indemnité parlementaire, et cela pour des raisons qui me paraissent on ne peut plus évidentes. A cette heure l'opinion publique en Canada est plutôt agitée. La situation n'est pas tout à fait normale: il existe un certain malaise. Le Gouvernement et le Parlement font auprès de notre population une campagne en faveur de l'économie; nous-mêmes pratiquons l'économie au degré que le permettent les besoins du pays. Il nous est parvenu des réclamations extraordinaires de la part de ce que je considère comme la petite minorité de nos anciens combattants. A ces réclamations nous avons fait la sourde oreille et nous avons pratiqué les plus grandes réductions possibles dans les dépenses publiques. Nous avons le devoir de réfléchir et de nous demander si, dans les circonstances, le Parlement et la députation agiraient sagement, se feraient justice à eux-mêmes si, au cours de la session actuelle ils engageaient le trésor à faire les dépenses très considérables qu'entraîne le relèvement de l'indemnité parlementaire. On m'a proposé que le chif-